

en général, applique la législation provinciale en matière d'agriculture et assure de grands services pour aider les agriculteurs de la province. L'activité de ces ministères est décrite aux pp. 220-221 de l'*Annuaire* de 1946.

Sous-section 4.—Collèges et écoles d'agriculture des provinces

Une étude de ce sujet a paru aux pp. 204-213 de l'*Annuaire* de 1943-1944.

Section 2.—Statistique de l'agriculture*

Service des correspondants agricoles.—Grâce aux services bénévoles des correspondants agricoles du gouvernement fédéral, des renseignements précis, opportuns et impartiaux sont publiés dans tout le Canada.

Statistiques du recensement.—En plus des renseignements recueillis tous les ans et qui font l'objet de cette section, des statistiques importantes sont publiées après chaque recensement décennal du Canada et chaque recensement quinquennal des provinces des Prairies. Les données les plus importantes tirées du recensement de 1941 se trouvent aux pp. 258-263 de l'*Annuaire* de 1946.

Sous-section 1.—Revenu monétaire de la ferme

Le revenu monétaire (sans compter les paiements supplémentaires) des agriculteurs canadiens, provenant de la vente de produits agricoles, s'élève à \$1,742,300,000 en 1946 contre \$1,697,700,000 en 1945. Le chiffre de 1946 est inférieur de \$86,200,000 au sommet atteint en 1944 (\$1,828,500,000).

Le revenu provenant de la vente de céréales, graines de semence et foin augmente de \$15,900,000 en 1946 du fait des sommes payées, au montant de \$33,300,000, en rapport avec les certificats de participation pour le blé des campagnes précédentes. Il y a aussi augmentation du revenu provenant des fruits, des légumes et de cultures spéciales en 1946. Cependant, ces augmentations sont neutralisées dans une grande mesure par un déclin du revenu monétaire provenant de la vente de bestiaux à cause des ventes beaucoup moins fortes de porcs. Le revenu monétaire provenant de la vente de produits agricoles est plus élevé en 1946 dans toutes les provinces sauf le Nouveau-Brunswick, la Saskatchewan et l'Alberta. Le déclin au Nouveau-Brunswick est dû en grande partie au revenu moins élevé provenant de la vente de pommes de terre et de bétail; en Saskatchewan et en Alberta, ce sont les ventes moins élevées de céréales et de bétail qui sont cause de la diminution.

L'évaluation des revenus monétaires est fondée sur les rapports des agriculteurs au sujet des ventes et des prix des principaux produits agricoles et comprend les sommes payées au compte des certificats de participation pour le blé, les versements de péréquation relativement à l'avoine et à l'orge et les paiements des gouvernements fédéral et provinciaux que les agriculteurs reçoivent comme subventions à l'égard des prix. Les paiements faits en vertu de la loi sur la réduction des emblavures, de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies et de la loi sur le revenu de la ferme des Prairies n'entrent pas dans les revenus monétaires mais sont compris dans le total de l'année où ils sont effectués à l'article "paiements supplémentaires"

* Révisé à la branche de l'agriculture, Bureau fédéral de la Statistique. Cette branche recueille et publie des statistiques primaires et secondaires sur l'agriculture, y compris celles de la production et de la distribution des produits agricoles. Les statistiques primaires portent principalement sur l'état des cultures, les estimations des récoltes et du bétail, la valeur des terres agricoles, les gages de la main-d'œuvre agricole et les prix mensuels et annuels reçus par les fermiers pour leurs produits. Les statistiques secondaires comprennent l'écoulement du grain et des bestiaux, l'industrie laitière, la minoterie, les industries du sucre et les stocks des entrepôts frigorifiques.